Monsieur le Ministre ,

Nous, professionnels de la chambre syndicale des Industries de Désinfection, désinsectisation, et Dératisation (CS3D) avons pris bonne note des différentes directives et interdictions inhérentes à l’épidémie de Coronavirus en France, diffusées par vos services et la communication présidentielle.

D’évidence, nous somme les premiers à respecter et à conseiller nos clients à appliquer rigoureusement ces obligations , qui vont dans le sens de la protection de la vie humaine.

Nous sommes nous-mêmes des acteurs de la santé publique dans le cadre de nos activités de dératisation , désinsectisation , désinfection et de la gestion du risque nuisible.

Nous sommes amenés à faire chaque jour de nombreuses interventions dans les immeubles collectifs, les métiers de bouche , les industries agro alimentaires et dans tous les établissements recevant du public ( notamment les acteurs de santé )

A ce titre, nous sommes surpris que notre activité ne soit pas répertoriée dans l’arrêté du 15 mars dernier ,paru au journal officiel et listant les métiers autorisés à continuer à exercer .

Outre le risque de diffusion du Covid 19, il est nécessaire de continuer à protéger les biens et les personnes contre la propagation éventuelle de parasites et nuisibles en particulier pour les industries alimentaires et les établissements de santé.

Concernant les mesures de protection à déployer pour nos salariés et les occupants des sites de traitement, nous pouvons préciser que le personnel de nos adhérents est formé , protégé par des EPI, capable de donner toute information à la population et d’effectuer des traitements adéquats.

La signature toute récente d’une convention entre la chambre syndicale 3D et le Ministre du logement sur la lutte contre le fléau de la punaise de lit atteste de l’organisation que nous pouvons mettre en ouvre en cas de situation d’urgence .

Ainsi je vous demande instamment par la présente de nous ajouter dans la liste des professions autorisées à exercer leur activité en cette période de crise. De plus il serait nécessaire de garantir nos approvisionnements en produits indispensables à notre mission de protection de la santé , des biens et des infrastructures.

Sachez que vous pouvez compter sur la mobilisation de l’ensemble des adhérents de la CS3D, qui peuvent apporter une contribution experte dans cette épreuve que traverse notre société.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre , l’assurance de mes sentiments respectueux et dévoués

Patrick Gravey,

Président de la chambre syndicale des industries de le désinfection, dératisation, désinsectisation